



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Georges FERRERO, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Georges FERRERO, Patrick ESPINET, Laurence BOUSAHLA, Nathalie MUNOZ, Éric BONNY, Franky LAPIERRE, Pierre CABATOUS, Jeanine TORRIELLI, François PARRIAUX, Gérard CALUSSI, Monique MATHIEU, Olivier LE MAÎTRE, Philippe CHAREYRE, Rémy BENESSIA, Édouard FRIEDLER, Pierre ROSSANO, Clivy RIDÉ-VALADY, Maryvonne SANTUCCI, Yolande BONNAURE, Matthieu DELLWING.

Étaient représentés : Sybille REY par Gérard CALUSSI, Philippe Marco par Franky LAPIERRE, Fanny FAUCY par Éric BONNY, Irène GIORDAN par Laurence BOUSAHLA, Monique ALBEROLA par Jeanine TORRIELLI, Frédéric MARQUAND par Nathalie MUNOZ, Rachida AMAR par Monique MATHIEU, Colette LOPEZ par Maryvonne SANTUCCI.

Était absent : Christian DES.

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance et met aux voix la désignation du secrétaire de séance.
Madame Monique MATHIEU se porte candidate.
Madame Monique MATHIEU est élue secrétaire de séance.

VOTES : adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2018

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018.
Le Conseil Municipal, délibérant, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018.

VOTES : adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : « Nous allons commencer par le second point. »

2. CONTRIBUTION FINANCIERE POUR EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE.

Monsieur Patrick ESPINET, rapporteur, expose au Conseil Municipal que conformément à l'application de la Loi SRU et à l'article 18 de la loi 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité, une contribution relative à l'extension du réseau nécessaire à des raccordements au réseau des logements sociaux en construction rue Font Neuve, est à la charge de la Commune.

Le chiffrage de cette contribution est réalisé à partir du barème en vigueur approuvé par la Commission de Régulation de l'Énergie. Ainsi la commune participe à hauteur de 60 % du montant total des travaux, et ENEDIS à hauteur de 40 %.

Dans ce cadre, la contribution de la Commune pour l'extension du réseau d'électricité destiné à raccorder l'immeuble rue Font Neuve (21 logements sociaux) s'élève à 26 989,50 € TTC. Le raccordement électrique en basse tension est dimensionné pour une puissance de 130 KVa

Les travaux devant démarrer début mars 2018 pour une durée d'environ 8 semaines, Monsieur Patrick ESPINET propose au Conseil Municipal de valider la proposition chiffrée présentée par ENEDIS susmentionnée et telle qu'annexée, d'émettre l'ordre de service correspondant, et de prévoir les crédits nécessaires au budget 2018.

Monsieur DELLWING : « La réalisation des logements de la rue Font Neuve date de quelque temps maintenant, comment se fait-il que les demandes de crédit nécessaire ne sont à prévoir que maintenant ? »

Monsieur le Maire : « Parce que les travaux ne démarrent que maintenant, nous avons attendu un accord avec tous les partenaires concessionnaires pour ce réseau et il ne manquait que ENEDIS.»

Le Conseil Municipal, délibérant après avoir oui l'exposé,

- Approuve la contribution financière au raccordement au réseau électrique de l'immeuble sis rue Font Neuve destiné à accueillir vingt et un logements sociaux d'un montant de 26 989,50 euros TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents dont l'ordre de service
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la Commune pour 2018 en section d'investissement.

VOTES : adopté par : Georges FERRERO, Patrick ESPINET, Laurence BOUSAHLA, Nathalie MUNOZ, Éric BONNY, Franky LAPIERRE, Pierre CABATOUS, Jeanine TORRIELLI, François PARRIAUX, Gérard CALUSSI, Monique MATHIEU, Olivier LE MAÎTRE, Philippe CHAREYRE, Rémy BENESSIA, Édouard FRIEDLER, Pierre ROSSANO, Clivy RIDÉ-VALADY, Maryvonne SANTUCCI.

Abstentions : Yolande BONNAURE, Matthieu DELLWING.

1. RESTRUCTURATION GROUPES SCOLAIRES

Madame Laurence BOUSAHLA, rapporteur, expose au Conseil Municipal que la commune du Beausset rencontre depuis plusieurs années maintenant des difficultés dans le fonctionnement de ses écoles :

- La configuration de l'école André Malraux, qui oblige les enfants à sortir de la structure, traverser la cour pour se rendre à la cantine Gavot et ensuite pour les plus petits au dortoir, quelles que soient les intempéries.
- Le centre aéré/périscolaire est au maximum de sa capacité d'accueil, causant des difficultés à beaucoup de familles qui sont à chaque période sur liste d'attente.
- La cantine du Groupe scolaire Pagnol est devenue trop petite, ne permettant pas de satisfaire toutes les familles en demande et si le nombre augmente, la commune devra refuser l'inscription d'enfants dont les parents travaillent.
- De plus, dans le cadre de l'obligation, imposée par l'Etat, pour les villes de produire 25% de logements sociaux, la municipalité s'est engagée sur un certain nombre de constructions et réhabilitations d'ici fin 2019. Ainsi ce seront près de 230 logements dont 172 logements sociaux qui seront construits sur le territoire communal. A ceux-là s'ajoutent aussi des rénovations et autres demandes qui arrivent tous les jours. Ainsi, l'arrivée de cette nouvelle population va engendrer une augmentation des enfants à scolariser mettant en difficulté la collectivité mais aussi et surtout les familles si rien n'est anticipé.

Ce sont donc ces 4 points qui ont amené la municipalité à travailler sur différents projets de restructuration des écoles, à évaluer leur faisabilité ainsi que leur coût. Il a été retenu le projet le mieux adapté, prenant en considération toutes les problématiques de la commune, la durée limitée des travaux et un coût raisonnable.

Après la réunion de concertation entre la municipalité et l'équipe éducative mi-octobre, un architecte a été nommé. Sa mission étant d'étudier le projet de la Commune ainsi que celui que la communauté éducative en tenant compte de toutes les difficultés existantes rencontrées sur les écoles de la commune telles que la configuration de l'école Maternelle Malraux inadéquate pour des tout petits, le manque de places dans les cantines de l'école Marcel Pagnol, les dortoirs maternelles trop petits, le manque de place en périscolaire,....

C'est une réflexion globale qui a été menée par la municipalité et non école par école, ce qui a paru le plus pragmatique pour optimiser les effets de cette restructuration tout en soulignant que la municipalité n'a que les 2 mois de vacances d'été pour effectuer de gros travaux au sein des écoles.

Projet : Durant l'été 2018

1/ Faire un groupe scolaire Maternelle sur l'école Marcel Pagnol avec deux entités distinctes (Maternelle Malraux et Maternelle Pagnol) :

- La Maternelle de l'école André Malraux serait déplacée dans son intégralité (élèves/ATSEM/enseignants/mobilier) sur le site de l'Elémentaire Marcel Pagnol afin de regrouper les deux maternelles au même endroit mais en gardant deux entités distinctes (avec un décalage horaire au niveau des entrées/sorties par rapport aux élémentaires).
- Cette maternelle retrouverait un confort de fonctionnement puisqu'aujourd'hui, beaucoup de gens l'ignorent, la configuration de cette école implique que les enfants doivent sortir de l'école pour se rendre à la cantine de l'Elémentaire Malraux/Gavot, ainsi que pour se rendre au dortoir situé dans l'enceinte du centre aéré, et tout ça par tous les temps et surtout cette école comporte aujourd'hui un étage ce qui n'est pas favorable aux petits.
- Ce changement permettrait de récupérer 4 salles : création d'un dortoir au sein de la nouvelle école maternelle Malraux, d'une autre salle de motricité pour la Maternelle Pagnol si besoin (l'autre aurait une salle polyvalente existante de 153 m²) et 2 salles supplémentaires pour absorber les nouveaux arrivants en maternelle pour les années avenir.
- La mutualisation des ATSEM et autres personnels sur un même site permettrait aux deux Maternelles de s'entraider notamment lors d'absences et aux enseignants de travailler ensemble en montant des projets pédagogiques communs.
- Il n'y aurait plus besoin d'agrandir la cantine de l'école Marcel Pagnol pour répondre au manque de place (coût de cet agrandissement 300.000€). Les Petites Sections resteraient avec un service à table et les Moyennes et Grandes Sections iraient au self. Et grand changement, les élèves de maternelle n'auraient plus besoin de sortir de l'école pour se rendre à la cantine, celle-ci étant sur place.

2/ Déplacer le centre aéré/périscolaire sur le site de l'école Maternelle André Malraux :

- Le centre aéré/périscolaire aurait un site propre à son activité.
- Plus d'espace donc possibilité d'accueillir plus d'enfants (6 salles/bureau/dortoir/salle de jeux,...). Actuellement ils ont 2 salles polyvalentes (90 et 95 m²) et 2 salles de 58 m² chacune. Après la restructuration, il aura 3 salles polyvalentes (99, 81 et 81 m²), 4 salles de 62 à 64 m² et une bibliothèque de 64 m². Soit presque 300 m² de plus qu'actuellement.
- Le manque de place en périscolaire est récurrent, ce changement donnerait ainsi la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil sur le temps périscolaire, à la plus grande satisfaction des familles.
- Le renouvellement de la DSP étant prévue au 31/12/2018, si la municipalité n'attribue pas de nouveaux locaux plus grands, il faudra rester avec les mêmes effectifs pour les 5 ans à venir.

3/ Déplacer les classes de l'école Elémentaire Marcel Pagnol :

- **Sur l'école élémentaire André Malraux pour 4 classes** puisque l'état des lieux fait apparaître 4 salles disponibles (1 à l'étage et 3 au RDC) permettant ainsi d'accueillir dans de bonnes conditions 4 classes de l'école élémentaire Marcel Pagnol.
- Afin d'éviter un trop grand nombre d'élèves dans la cour, celle-ci pourrait être divisée en deux avec une partie des enfants côté cour actuelle et une autre côté terrain de sport « Marette » que ce soit sur le temps récréation scolaire ou EPS comme sur le temps méridien.
- Le réfectoire de l'école André Malraux serait modifié puisqu'il n'y aurait plus le service à table des Petites et Moyennes Sections maternelles afin d'agrandir le self et ainsi de permettre l'accueil de tous les enfants supplémentaires (4 classes d'élémentaires remplaceraient 4 classes de maternelles donc même effectifs).

- **Sur l'élémentaire Gavot pour 5 classes** puisque l'état des lieux fait apparaître 2 classes disponibles sur l'élémentaire Gavot (ayant servies l'an dernier) et 3 classes disponibles sur l'actuel site du centre aéré permettant ainsi d'accueillir 5 classes de l'élémentaire Pagnol.
- Le réfectoire de l'école Gavot n'accueillant plus les Grandes Sections de la maternelle Malraux et étant suffisamment grand pourrait accueillir dans de bonnes conditions les 5 classes supplémentaires puisque tout le monde mangerait au self (avec 120 places assises, c'est le réfectoire le plus grand de la commune).

Les travaux à prévoir consisteraient :

- sur la maternelle Malraux à modifier les sanitaires de l'étage pour les adapter à des élèves d'élémentaire et transférer le mobilier du centre aéré.
- sur l'élémentaire Pagnol, à modifier les sanitaires pour les adapter à des élèves de maternelle, enlever les tableaux numériques et déménager le mobilier.
- sur l'élémentaire Malraux, à raccorder et installer des tableaux numériques de l'école Marcel Pagnol pour les 4 classes supplémentaires et de déménager le mobilier.
- sur l'élémentaire Gavot, à raccorder et installer des tableaux numériques de Pagnol pour les 5 classes supplémentaires, d'isoler et d'aménager la salle télévision en salle de classe et de déménager le mobilier.

2^{ème} phase : Durant le 1^{er} semestre et l'été 2019

Création des classes supplémentaires sur le site de l'école élémentaire Gavot afin d'absorber les nouveaux arrivants en élémentaire, ce site étant doté de plusieurs salles utilisables en salles de classe mais après de plus gros travaux.

Notamment, pour éviter de laisser 3 classes d'un côté de la cour, il y aura la possibilité de séparer en 2 la salle polyvalente existante pour créer 2 nouvelles classes, en prévoyant dès la 1^{ère} phase le câblage pour les TBI et recréer une salle polyvalente dans la grande salle attenante au préau extérieur.

Madame BOUSAHLA expose des informations complémentaires, notamment sur les difficultés évoquées par l'équipe enseignante et les solutions proposées qui sont :

- Tout d'abord, l'augmentation des effectifs dans la cour, j'ai solutions données précédemment.
- Le signalement que les salles de classe étaient plus petites sur l'élémentaire Gavot : les salles de classe de l'école élémentaire Pagnol vont de 52 à 58 m² et les 3 salles prévues côté centre aéré font 52/58/58 m², celle au sein du bâtiment Gavot fait 50m² (comme les autres salles du bâtiment) et la dernière (de 48m²) va être réaménagée pour être agrandie et isolée.
- L'absence de bibliothèque sur l'élémentaire Gavot : elle en possédait une auparavant, c'est par choix de l'école qu'elle n'en possède plus, mais il y aura la possibilité de la remettre en place ou d'en créer une nouvelle.
- La problématique des créneaux bibliothèque sur l'élémentaire Malraux : ce sera à l'ensemble des enseignants de faire un planning pour que tous puissent en profiter. Il y a également la possibilité si la salle informatique ne sert plus de la transformer en bibliothèque à l'avenir.
- Pour la maternelle Pagnol, la diminution actuelle de leur salle de motricité suite à l'agrandissement cantine d'il y a 2 ans, j'ai donné les solutions précédemment avec la possibilité de créer une salle supplémentaire.
- Concernant la classe ULIS, cette classe ne pouvant accueillir qu'un maximum de 12 élèves (l'an dernier ils étaient 8), il paraît plus judicieux de leur proposer une salle de 37m² et de laisser celle de 49m² pour une classe devant accueillir 22 à 26 élèves, soit plus du double. Cette classe se trouve au RDC du bâtiment et y restera, elle se trouvera simplement dans la salle d'à côté.
- Il est évoqué la création de gros groupes scolaires or actuellement il y a 9 classes sur Pagnol et on passerait à 11 et 12, ce qui est loin d'être un gros changement.

Concernant les propositions de l'équipe enseignante, il n'est pris en compte que le problème des nouveaux arrivants qui peuvent être absorbés si on tient compte des normes académiques qui sont de 32 élèves par classe, mais les parents ne veulent sûrement pas que les enfants soient 32 par classe surtout que la configuration actuelle de la plupart de nos classes ne nous permet pas

d'accueillir plus de 26 élèves par classe tout en respectant les règles de sécurité, ça se voit déjà régulièrement lorsque des nouveaux élèves arrivent, il est demandé de les mettre dans l'école d'à côté car pas de place dans la classe surtout lorsqu'il y a déjà des AVS.

D'ailleurs les propositions de création de classes supplémentaires proposées ne feraient qu'augmenter les problématiques actuelles au lieu de les résoudre.

Pour régler le problème de place de cantine, il est proposé d'effectuer les travaux d'agrandissement du patio qui s'élèvent à 300.000€ à cause de toutes les contraintes techniques.

Concernant la problématique du centre aéré/périscolaire, il est proposé pour l'agrandir de récupérer les locaux dédiés à l'association de la Joie de Vivre, ce qui est impensable à l'heure actuelle, cette association de plus de 300 adhérents se sert de ce lieu adapté à l'accessibilité tous les jours de l'année et la municipalité tient à leur conserver cette possibilité autant que possible.

De plus, la DSP arrivant à terme en 2018 et non en 2020, il y aurait trop de travaux à prévoir pour être opérationnel au 31/12/2018.

Ce conseil municipal a été programmé en urgence car, l'inspection académique a alerté la commune sur l'importance d'une prise de décision afin de ne pas pénaliser la participation aux mouvements des enseignants de l'élémentaire Pagnol.

En effet, les enseignants ont jusqu'au 19 février pour faire part de leur souhait en matière de mutation. Il était donc important que les enseignants du Beausset puissent participer à ce mouvement en toute connaissance de cause puisqu'ils seront prioritaires pour les mouvements sur les écoles Malraux et Gavot.

Madame BOUSAHLA précise que l'organisation des équipes enseignantes et de direction affectées aux différentes écoles relève de la compétence de l'Inspection d'Académie.

Monsieur ROSSANO : « Monsieur le Maire, avant de venir au Conseil Municipal j'ai eu envie d'écrire quelques lignes avec pour titre: L'avenir de mon village!

Nous sommes abasourdis par ce projet pour les années futures : L'hyper concentration des écoles à un bout de la commune et des embouteillages encore plus importants !

Votre vision sur le Beausset de 2025 et de ses écoles n'est pas celle que nous avons au Beausset Rassemblé.

Parce qu'il va falloir les construire, les logements qui manquent, et les logements sociaux...

Parce qu'il va falloir les accueillir les enfants des nouveaux habitants,

Parce qu'il va falloir permettre aux parents de se garer vers les écoles,

Parce qu'il va falloir laisser les camions continuer de traverser le village...

Monsieur le Maire, je vous pose une question : on a le droit de faire de l'humour dans un Conseil Municipal, n'est-ce pas ? Alors, que diriez-vous de transférer aussi le collège à côté des écoles... ?

Ça ferait une belle cité scolaire...

Donc je vous pose ces questions sur votre projet :

Quelle décongestion de la ville ? Quel rééquilibrage ? Quel contournement des voitures et camions vers Signes ? N'est-ce pas le moment de tout repenser, ensemble... ? »

Monsieur le Maire : « Le contrat de mixité sociale n'a pas été signé mais n'a pas été abandonné. Et concernant le nombre de voitures conséquentes, il faudrait que les parents fassent l'effort d'accompagner leurs enfants à pieds.

Madame RIDE-VALADY : « Je suis stupéfaite de la rapidité du traitement de ce dossier au vu des flux tendus au niveau financier. »

Monsieur le Maire : « Dans 6 mois vous me reprocheriez de ne pas l'avoir fait. »

Madame RIDE-VALADY : « Je n'en suis pas sûre Monsieur le Maire. »

Monsieur CHAREYRE : « Depuis lundi nous avons relancé l'architecte et nous avons eu son retour. Pour la tranche 1 nous avons un montant de 49 300 €, qui comprend les modifications des sanitaires, les déménagements des TBI et les branchements dans les salles. Nous avons également la tranche 2 le montant est de 24 000 € soit un total de 73 300 €. »

Madame BOUSAHLA : « Nous sommes loin des 300 000 € estimés au départ. Pour information nous avons reçu l'opposition lundi matin pour leur faire un topo et répondre à leurs questions et Monsieur le Maire et Monsieur CHAREYRE ont reçu les Directrices hier. »

Madame RIDE-VALADY : « Comment les services techniques pourront tout gérer dès la fermeture des écoles alors qu'ils doivent aussi s'occuper des festivités ? »

Madame BOUSAHLA : « Ce ne seront pas les services techniques mais des services extérieurs. »

Madame RIDE-VALADY : « Donc tout sera prêt pour la rentrée 2018 ? »

Madame BOUSAHLA : « L'architecte nous le confirme, oui. »

Madame RIDE-VALADY : « C'est quand même 400 élèves que vous allez déménager. »

Madame BOUSAHLA : « Dans la 1^{ère} tranche nous avons 2 classes supplémentaires en maternelle qui pourront absorber les nouveaux arrivants et dans la 2^{ème} tranche nous avons 2 classes élémentaires supplémentaires pour pouvoir également absorber. Nous ne pouvons pas déterminer le nombre d'enfants. Il faut donc anticiper. »

Monsieur ROSSANO : « Alors comment vous résolvez la décongestion de la ville ? »

Madame BOUSAHLA : « À ce jour, pour le déménagement ce seront les mêmes parents et mêmes enfants donc ça ne changera pas. »

Monsieur ROSSANO : « Pourquoi ne pas déjà commencer à penser à la construction d'une nouvelle école ? »

Monsieur le Maire : « Qui vous dit que nous n'y avons pas déjà travaillé ? »

Monsieur FRIEDLER : « La moindre des choses serait de nous en informer.

Il faut d'abord reconstituer le contexte dans lequel vous avez pris cette décision de restructurer les écoles. Que vous le vouliez ou non cette décision est intimement liée à la question de notre déficit en logements sociaux, question qui a été superbement occultée par les différentes municipalités auxquelles vous avez participées, ainsi que par vous-même.

En 2015, vous receviez le Ministre KANNER, en charge du Logement, venu vous rappeler à nos obligations. Je rappelle qu'à l'époque nous disposions de 2,85% de logements aidés, loin des 25% à atteindre. Vous déclariez, alors, contre toute évidence que le Ministre vous avait félicité et que nous n'étions pas une commune carencée.

La réalité et le Préfet vous rattrapent bien évidemment. Le 11 avril 2017 vous nous demandiez l'autorisation de signer un contrat de mixité sociale, prévoyant la construction de près de 600 logements autour du Collège. La campagne entreprise alors par les Amis du Beausset Rassemblé, ainsi qu'une opposition au projet dans votre propre majorité, vous font heureusement reculer.

Vous déclarez maintenant que vous ne voulez pas toucher au caractère provençal de notre village. Nous non plus !

Votre succession de virages à 180° vous fait perdre toute crédibilité.

Oui nous devons construire des logements car nous devons respecter la loi, mais pas dans la précipitation et sans vision du futur. Et oui, nous devons construire une nouvelle école.

Et c'est là que nous revenons au sujet qui nous préoccupe ce soir.

Votre projet a été élaboré dans la précipitation. Vous n'avez pas été capable d'entraîner l'adhésion, ni des parents, ni des enseignants. Vous décidez donc de passer en force.

La méthode est désastreuse. Une consultation a été organisée. Madame l'Adjointe aux écoles et le Conseiller Municipal qui l'accompagne, s'arrogent 5 voix chacun et demandent un vote à bulletin secret, espérant sans doute que les parents se désolidarisent des enseignants et ainsi les isoler. Le résultat est calamiteux pour vous : 13 voix pour votre projet, 59 contre et 3 abstentions.

Les propositions des enseignants et des parents ne sont pas sérieusement étudiées avec les professionnels. Qu'à cela ne tienne. Vous avez déjà anticipé. Lorsque l'architecte que vous avez mandaté vient dans les écoles, il ne rencontre pas les directrices.

Vos motivations exprimées, le sont à géométrie variable. Après avoir expliqué qu'il fallait faire face à l'afflux de nouveaux élèves, vous nous avez expliqué le 12 février, qu'en fait, il s'agissait de votre quatrième priorité. La première étant que les petites sections de la Maternelle Malraux

n'aient pas à sortir pour déjeuner et pour faire la sieste. Comme si ceux qui s'opposent à votre projet et notamment les parents et les enseignants n'avaient pas à cœur le bien-être des enfants !

Autre point stupéfiant, alors que vous êtes depuis bientôt quatre ans aux affaires, vous venez de découvrir la date de fin du contrat qui nous lie à l'ODEL pour les animations !

Il est parfaitement possible d'accueillir des enfants supplémentaires sans surcharger les classes et d'accroître la capacité d'accueil du centre aéré, sans bousculer les structures existantes.

Votre projet est inutile et il altère le lien de confiance indispensable entre le Maire et la communauté éducative et enfin il tente d'occulter une nouvelle fois le véritable sujet qui est « Quel sera le Beausset de demain ? ». Il est indispensable de s'en saisir, afin que nous ne subissions pas demain les mutations, mais que notre réflexion accompagne du mieux possible l'évolution inéluctable. Refuser de voir la réalité en face n'a jamais aidé à résoudre les problèmes. Prenez le temps de la réflexion partagée et de la véritable concertation. Les enseignants et les parents ne sont pas vos ennemis ! Le Beausset Rassemblé vous demande de ne pas agir dans la précipitation. »

Madame BOUSAHLA : « Je vois que lorsque nous anticipons ça ne vous convient pas et lorsque nous anticipons ça ne vous convient pas non plus. Cela fait 15 ans que les problèmes existent, les anciennes municipalités n'ayant rien fait il faut au moins faire quelque chose pour la maternelle Malraux. »

Monsieur DELLWING : « Nous nous interrogeons sur la manière dont ce projet est mené. En effet, le professionnalisme par lequel vous menez les choses nous inquiète fortement. Au fil du temps vos réponses se contredisent. Nous souhaitons donc des réponses objectives et certaines car sans cela vous comprendrez notre positionnement pour ce vote.

Vous avez proposé, sur certains éléments, des réunions mairie/directrices afin de rechercher les meilleures solutions, elles n'ont pas eu lieu. Vous affirmez qu'il n'y aura pas de fermeture d'école. Il y aura une fermeture d'école.

Concernant le désengorgement du trafic au niveau des écoles, quelles sont les solutions ?

Monsieur le Maire : « On vous le dira. »

Monsieur DELLWING : « Concernant le manque de place à la restauration scolaire nécessitant à ce jour la transformation du réfectoire pour un prix d'environ 300 000 €, ce prix serait supprimé en cas de restructuration des écoles, la question est simple, vous nous affirmez lundi matin que le projet de départ représentait 120 000 €, que le rendez-vous avec l'architecte concernait le risque sismique, en cherchant je n'ai pas trouvé de zone de sismicité sur le territoire. »

Madame BOUSAHLA : « C'est dans l'étude obligatoire. »

Monsieur DELLWING : « Nous vous demandons de budgétiser avant de vouloir prendre une décision et cela avec une concertation démocratique et non dans un régime « dictatorial ». Beaucoup d'administrés montrent leur mécontentement et vous ne réagissez pas. Nous vous demandons, non pas de classer cette restructuration sans suite car elle doit voir le jour, en revanche, d'en discuter avec les différentes instances concernées, de telle manière à réunir la satisfaction de tous et pour le bien-être de nos enfants. Nous vous proposons de soumettre ce vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire : « Qui souhaite le vote à bulletin secret pour ce point ? »

Monsieur Édouard FRIEDLER, Monsieur Pierre ROSSANO, Madame Clivy RIDÉ-VALADY, Madame Yolande BONNAURE et Monsieur Matthieu DELLWING souhaitent le vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire : « Sept personnes sont nécessaires pour pouvoir voter à bulletin secret donc le vote se fera à main levée. »

Le Conseil Municipal, délibérant après avoir oui l'exposé,

Considérant l'apport attendu de nouveaux élèves en classes primaires dès septembre 2018,
Considérant la nécessité d'optimiser les espaces scolaires (classes, salles de restauration)
Considérant qu'il convient de rationaliser le fonctionnement de l'école maternelle Malraux dans l'intérêt de ses élèves,

Considérant les locaux exploitables existants dans les immeubles abritant les écoles Gavot et Malraux, et le centre aéré notamment,

Approuve le principe de restructuration des groupes scolaires comme énoncé ci-dessus, la fermeture de l'entité « Ecole Élémentaire Pagnol » existant à ce jour (avec rattachement des classes élémentaires les sites des écoles élémentaires Gavot et Malraux) ainsi que le déplacement de l'école maternelle Malraux dans les locaux ainsi libérés à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

VOTES : adopté par : Georges FERRERO, Patrick ESPINET, Laurence BOUSAHLA, Nathalie MUNOZ, Éric BONNY, Franky LAPIERRE, Pierre CABATOUS, Jeanine TORRIELLI, François PARRIAUX, Gérard CALUSSI, Monique MATHIEU, Olivier LE MAÎTRE, Philippe CHAREYRE, Rémy BENESSIA, Maryvonne SANTUCCI.

Contre : Édouard FRIEDLER, Pierre ROSSANO, Clivy RIDÉ-VALADY, Yolande BONNAURE, Matthieu DELLWING.

Monsieur le Maire : « Je remercie Madame BOUSAHLA et Monsieur CHAREYRE pour le travail effectué et toutes les équipes qui les ont accompagnés. »

3. INFORMATION – LISTE DES DECISIONS DELEGATION GESTION COURANTE L2122-22 DU C.G.C.T

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal selon la liste annexée à la convocation à la présente.

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROSSANO : « Monsieur le Maire, vous avez annoncé avec solennité, lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2017, que la procédure de 10 ans concernant le « Vallon des Vignes » et menée auprès du Tribunal Administratif était enfin réglée... et que vous aviez obtenu, en 2 ans, par jugement du 19/11/2017, la conformité des écoulements des eaux usées dudit quartier. Vous aviez ajouté concernant le lotissement du Vallon des Vignes : « Fini les arceaux... Ils vont être enlevés. ». Qu'en est-il aujourd'hui de la décision rendue le 19 novembre dernier ? Qu'en est-il de son application ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons travaillé sur ce point, il est prévu d'enlever les arceaux et il est prévu de faire des voies communales. Le SIVU a fait appel du jugement du Tribunal Administratif. Nous sommes ainsi en attente de la suite. Et nous vous ferons part de la décision. »

Monsieur FRIEDLER : « Avez-vous participé à la réunion du SIVU où il a été décidé de faire appel du jugement ? »

Monsieur le Maire : « Oui, à la dernière réunion j'ai précisé à Monsieur JOURDAN que je souhaitais que ça aille très vite mais je n'ai pas donné mon accord pour cet appel. J'étais contre. J'ai fait entendre ma voix. »

Monsieur FRIEDLER : « Qu'est-ce que le SIVU demande ? »

Monsieur le Maire : « Monsieur TAMBON avait pris la décision seul alors qu'il devait en parler aux Vice-Présidents du SIVU et c'était à eux de se prononcer.

Monsieur FRIEDLER : « Quel est votre souhait à vous, des voies privées ou des voies communales ? »

Monsieur le Maire : « Des voies communales. »

Monsieur FRIEDLER : « Dans son jugement le Tribunal Administratif les voies communales sont retenues alors pourquoi vous faites appel ? »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas moi qui fait appel mais le SIVU. Le tribunal a relevé que la décision avait été prise par Monsieur TAMBON sans l'avis du SIVU, il n'était pas compétent. »

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 19h20.

La secrétaire
Monique MATHIEU

Le Maire
Georges FERRERO

Les membres